

<p>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 04 avril 2014</p>

L'an deux mil quatorze, le quatre avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Présents : MM. Alain DELAGE, Philippe BLANCHET, Ingrid LAMBERT-BORDIEC, Philippe BARON, Joël CLERC, Guy NOIRAUD, Marie-José CAIL, Dominique NOUREAU, Nathalie GAZZILLO, David PÉTRAULT, Claude BICHON, Armelle VIGNAULT, Lucie BEURET, Logan MORIN, Guy BIERMAN, Jean-Charles GHIRINGHELLI, Peggy GAUTIER, Élodie GRELIER.

Excusée : Mme Françoise BARNY,

Absent : néant

Pouvoir : Mme Françoise BARNY à M. Alain DELAGE

Madame Élodie GRELIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part d'une information à l'assemblée : « Par courrier en date du 29 mars 2014 reçu le même jour, Monsieur Jacques MASSÉ, élu sur la liste « Un Nouvel Élan pour La Mothe » a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de Conseil Municipal ».

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé Monsieur le Préfet de cette démission par courrier en date du 02 avril 2014.

Par application de l'article L 270 du Code Électoral, cette démission a donné lieu au remplacement suivant qui tient compte de l'ordre de la liste « Un Nouvel Élan pour La Mothe »

Monsieur Guy BIERMAN qui figure en 5^{ème} position remplace donc Monsieur Jacques MASSÉ dont la démission est devenue effective le 29 mars 2014.

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION

a) ÉLECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire, après avoir présenté les différents syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, fait procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal conformément aux articles L 5211-7 et L 5212 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants)

- délégué titulaire : Monsieur Alain DELAGE
- délégué titulaire : Monsieur Philippe BLANCHET

- délégué suppléant : Monsieur Guy NOIRAUD
- déléguée suppléante : Madame Dominique NOUREAU

2- Syndicat d'Eau du Lezayen (2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants)

- délégué titulaire : Monsieur Alain DELAGE
- délégué titulaire : Monsieur Philippe BLANCHET

- déléguée suppléante : Madame Lucie BEURET
- délégué suppléant : Monsieur Philippe BARON

- 3- **ACEMPSS** (2 délégués titulaires – 1 délégué suppléant)
- délégué titulaire : *Monsieur Philippe BARON*
 - délégué titulaire : *Monsieur Joël CLERC*

 - déléguée suppléante : *Madame Armelle VIGNAULT*
- 4- **SITS** (2 délégués titulaires – 2 délégués suppléants)
- délégué titulaire : *Monsieur David PETRAULT*
 - délégué titulaire : *Monsieur Logan MORIN*

 - déléguée suppléante : *Madame Ingrid LAMBERT-BORDIEC*
 - délégué suppléant : *Monsieur Claude BICHON*
- 5- **SIVU–Centre Intercommunal de Secours « La Mothe Saint-Héray – Pamroux »** (3 délégués titulaires – 1 délégué suppléant)
- délégué titulaire : *Monsieur Alain DELAGE*
 - délégué titulaire : *Monsieur Jean-Charles GHIRINGHELLI*
 - délégué titulaire : *Monsieur Philippe BARON*

 - délégué suppléant : *Monsieur Joël CLERC*
- 6- **SIEDS** (1 délégué titulaire – 1 délégué suppléant)
- déléguée titulaire : *Madame Marie-José CAIL*

 - délégué suppléant : *Monsieur Guy NOIRAUD*
- 7- **Centre Communal d’Action Sociale** (4 délégués titulaires)
- déléguée titulaire : *Madame Marie-José CAIL*
 - déléguée titulaire : *Madame Lucie BEURET*
 - déléguée titulaire : *Madame Françoise BARNY*
 - déléguée titulaire : *Madame Armelle VIGNAULT*
- 8- **Maison de retraite « Les Fontaines »** (deux délégués titulaires)
- déléguée titulaire : *Madame Françoise BARNY*
 - délégué titulaire : *Monsieur Claude BICHON*
- 9- **Collège de l’Orangerie** (2 délégués titulaires – 1 délégué suppléant)
- déléguée titulaire : *Madame Ingrid LAMBERT-BORDIEC*
 - déléguée titulaire : *Madame GRELIER Élodie*

 - délégué suppléant : *Monsieur Claude BICHON*

Il rappelle les noms des délégués à la Communauté de Communes du Mellois
(4 délégués titulaires) élus lors du scrutin du 23 mars 2014

- délégué titulaire : Monsieur Alain DELAGE
- déléguée titulaire : Madame Dominique NOUREAU
- délégué titulaire : Monsieur Philippe BLANCHET
- délégué titulaire : Monsieur Jean-Charles GHIRINGHELLI

b) REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES AUTRES ORGANISMES

Ont été désignés :

- 1- Commission locale d'insertion : Madame Marie-José CAIL
- 2- École Sainte Marie : Madame Ingrid LAMBERT-BORDIEC
- 3- Conseil d'École Groupe Scolaire F.DALLET : Madame Ingrid LAMBERT-BORDIEC
- 4- Correspondant Défense : Monsieur Jean-Charles GHIRINGHELLI
- 5- Petites Cités de Caractère : Monsieur Alain DELAGE (titulaire) et Madame Françoise BARNY (suppléante)
- 6- Commission Finances :
 - **Président** : M. Alain DELAGE, Maire

Membres du Conseil Municipal : MM. Philippe BLANCHET, Ingrid LAMBERT-BORDIEC, Philippe BARON, Françoise BARNY, Joël CLERC, Guy NOIRAUD, Dominique NOUREAU, Claude BICHON, Guy BIERMAN, Jean-Charles GHIRINGHELLI

7- Appel d'Offres (3 membres titulaires, 3 membres suppléants)

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- membre titulaire : Monsieur Philippe BARON
- membre titulaire : Monsieur Guy BIERMAN
- membre titulaire : Monsieur Jean-Charles GHIRINGHELLI
- membre suppléant : Monsieur Philippe BLANCHET
- membre suppléant : Madame Marie-José CAIL
- membre suppléant : Monsieur Logan MORIN

8- Travaux – Cadre de vie

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-président** : M. Philippe BARON
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Philippe BLANCHET, Joël CLERC, Dominique NOUREAU
- **Membres extérieurs** : MM. Dominique DE MARNE, Anthony DROUHAULT

9- Urbanisme - Environnement

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-président** : M. Philippe BLANCHET
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Philippe BARON, Joël CLERC, Guy NOIRAUD, Marie-José CAIL, Nathalie GAZZILLO, Claude BICHON, Armelle VIGNAULT
- **Membres extérieurs** : MM. Dominique DE MARNE, Christophe BORDIEC

10- Éducation - Jeunesse

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-présidente** : Mme Ingrid LAMBERT-BORDIEC
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Philippe BLANCHET, David PETRAULT, Lucie BEURET, Élodie GRELIER
- **Membre extérieur** : Mme Lucie MINOT

11- Vie Associative – Action Sociale - Solidarité

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-président** : M. Philippe BLANCHET
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Marie-José CAIL, Armelle VIGNAULT, Logan MORIN, Élodie GRELIER
- **Membres extérieurs** : MM. Sébastien ASSAILLY, Sandrine GREGOIRE, Jean-Louis PAIRAULT

12- Communication

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-président** : M. Joël CLERC
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Philippe BLANCHET, Marie-José CAIL, Claude BICHON, Armelle VIGNAULT, Lucie BEURET, Logan MORIN,
- **Membre extérieur** : M. Sébastien ASSAILLY,

13- Culture – Patrimoine - Tourisme

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-présidente** : Mme Françoise BARNY
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Nathalie GAZZILLO, Guy BIERMAN
- **Membres extérieurs** : MM. Sébastien ASSAILLY, Sylvie BAPTISTE, Christophe BORDIEC, Maïté LECHELON

14- Économie

- **Président** : M. Alain DELAGE, Maire
- **Vice-président** : M. Joël CLERC
- **Membres du Conseil Municipal** : MM. Philippe BLANCHET, Guy NOIRAUD, Dominique NOUREAU, Peggy GAUTIER
- **Membre extérieur** : M. Brahim BESSAHA

C) INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction sont prévues au budget 2014 pour le maire et cinq adjoints. Après concertation avec les adjoints, il propose que le montant des indemnités alloué à partir du 1^{er} avril 2014 soit équivalent à celui versé en 2013 pour le maire et quatre adjoints.

1- Indemnité de fonction du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-23 et L. 2123-24 ;

Vu le procès verbal d'élection du maire et des adjoints au maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Il est rappelé que cette indemnité correspond à un taux, déterminé par le conseil, dans la limite d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1015, soit 43% pour une population municipale comprise entre 1 000 et 3 499 habitants. Une majoration de 15 % peut être octroyée aux élus conformément à l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre de commune chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : *A compter du 1^{er} avril 2014, le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire est fixé au taux de 41 %, majoré de 15% au titre de commune chef-lieu de canton.*

Le montant de l'indemnité subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 : *Le versement des indemnités sera effectué mensuellement.*

	<i>% indice 2015</i>	<i>% majoration chef lieu de canton</i>	<i>Montant brut mensuel en euros à la date de la décision</i>
<i>Alain DELAGE, Maire</i>	<i>41 %</i>	<i>15 %</i>	<i>1 792,39 €</i>

Article 3 : *Monsieur le Maire, Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Article 4 : *La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Poitiers.*

2- Indemnité de fonction des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20, L. 2123-20-1, L. 2123-23 et L. 2123-24 ;

Vu le procès verbal d'élection du maire et des adjoints au maire ;

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Il est rappelé que cette indemnité correspond à un taux, déterminé par le conseil, dans la limite d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1015, soit 16% pour une population municipale comprise entre 1 000 et 3 499 habitants. Une majoration de 15 % peut être octroyée aux élus conformément à l'article L 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre de commune chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : A compter du 1^{er} avril 2014 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire est fixé :

- 1^{er} adjoint : 13% de l'indice 1015, majoration de 15% au titre de commune chef-lieu de canton
- 2^{ème} adjoint : 13% de l'indice 1015, majoration de 15% au titre de commune chef-lieu de canton
- 3^{ème} adjoint : 13% de l'indice 1015, majoration de 15% au titre de commune chef-lieu de canton
- 4^{ème} adjoint : 13% de l'indice 1015, majoration de 15% au titre de commune chef-lieu de canton
- 5^{ème} adjoint : 13% de l'indice 1015, majoration de 15% au titre de commune chef-lieu de canton

Le montant de l'indemnité de chaque adjoint subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 : Le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

	% indice 2015	% majoration chef lieu de canton	Montant brut mensuel en euros à la date de la décision
Philippe BLANCHET, 1 ^{er} adjoint	13 %	15 %	568,31 €
Ingrid LAMBERT-BORDIEC, 2 ^{ème} adjoint	13 %	15 %	568,31 €
Philippe BARON, 3 ^{ème} adjoint	13 %	15 %	568,31 €
Françoise BARNY, 4 ^{ème} adjoint	13 %	15 %	568,31 €
Joël CLERC, 5 ^{ème} adjoint	13 %	15 %	568,31 €

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

15- REALISATION EMPRUNT

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer divers investissements prévus au Budget Principal à savoir : travaux de bâtiment (La Poste) et voirie.

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Charente Maritime – Deux-Sèvres qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant de 130.000,00 € ; Durée 10 ans ; Taux fixe 2,82 % ; Échéances trimestrielles
- Coût total du crédit : 19 645,07 € ; Montant des échéances : 3 741,13 €

- Frais de dossier : 195,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de contracter un prêt d'un montant de 130 000,00 € auprès du Crédit Agricole Charente Maritime – Deux-Sèvres selon les conditions indiquées ci-dessus,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014.

II – MANIFESTATIONS CULTURELLES – saison 2014

✂ **Contrats d'exposition – rémunérations**

✂ **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la programmation des manifestations culturelles pour l'année 2014

- *Printemps de l'Orangerie du 26 avril au 1^{er} juin*
- *Rendez-vous aux jardins les 31 mai et 1^{er} juin*
- *Les Nouvelles Métamorphoses du 21 juin au 12 juillet*
- *Exposition Frank Wohlfahrt du 12 septembre au 05 octobre*
- *Marché de Noël du 12 au 14 décembre*

Il donne ensuite le budget prévisionnel de ces animations :

Manifestations	Budget	Syndicat Mixte Pays Mellois	Conseil Général	Ministère Culture	Autres Recettes	Commune
<i>Printemps de l'Orangerie</i>	5 500,00	2 200,00	500,00	1 000,00	0,00	1 800,00
<i>Rendez-vous aux jardins</i>	1 850,00	740,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
<i>Nouvelles Métamorphoses</i>	16 056,00	6 422,40	500,00	1 000,00	2 200,00	5 933,60
<i>Exposition F. Wohlfahrt</i>	5 100,00	2 040,00	500,00	1 000,00	500,00	1 060,00
<i>Marché de Noël</i>	10 170,00	4 068,00	0,00	0,00	950,00	5 152,00
TOTAL	38 676,00	15 470,40	1 500,00	1 000,00	3 650,00	15 055,60

Vu la qualité des animations et le budget prévisionnel total s'élevant à 38 676,00 €, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Syndicat Mixte du Pays Mellois, du Conseil Général des Deux-Sèvres, ainsi que du Ministère de la Culture pour aider la collectivité à développer des manifestations culturelles de qualité en milieu rural.

Il propose :

1) **DE VERSER** les rémunérations suivantes :

- 600,00 € aux artistes du Printemps de l'Orangerie – Pierre et Annick DEBIEN
- 40,00 € à l'Association Nouvelles Métamorphoses

- 300,00 € à Madame Angela TONDRE-WOHLFARHT

2) **DE SIGNER** les contrats d'expositions avec les artistes des différentes manifestations se déroulant sur le site de l'Orangerie.

Le Conseil Municipal, après vote (15 pour dont 1 pouvoir, 3 contre et 1 blanc),

1) **SOLLICITE** une subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays Mellois d'un montant de 15 470,40 €.

2) **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, service de l'Action Culturelle, d'un montant de 1 500,00 €

3) **SOLLICITE** une subvention auprès du Ministère de la Culture d'un montant de 3 000,00 €

4) **AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'expositions à intervenir pour le Printemps de l'Orangerie, Les Nouvelles Métamorphoses et l'exposition Frank Wolhfahrt.

5) **DECIDE DE VERSER** les rémunérations suivantes :

- 600,00 € Artistes du Printemps de l'Orangerie
- 40,00 € Associations Nouvelles Métamorphoses
- 300,00€ Représentant de Frank Wolhfahrt

6) **AUTORISE** la signature des contrats d'exposition et de toute pièce se rapportant aux manifestations précitées.

III – QUESTIONS DIVERSES

• Madame Dominique NOUREAU signale que les toilettes du complexe sportif sont sales. Monsieur le Maire répond que l'entretien incombe à la Communauté de Communes du Mellois et que le contact est David MOREAUX.

• Monsieur BLANCHET signale le passage du Flying Sanglier le dimanche 06 avril ainsi que le championnat régional VTT le 13 avril.

• Madame LAMBERT-BORDIEC fait part de la prochaine commission Éducation-Jeunesse : 15 avril 2014 (bilan et programmation 2014-2015)